



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

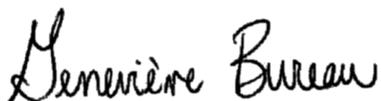
AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2020-01 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2023, le Conseil a adopté le Règlement no 2023-07 amendant le Règlement no 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis municipaux.

L'objet dudit règlement est de déterminer les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville sur les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité : saintbernarddemichaudville.qc.ca.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 13^e jour du mois de septembre 2023


Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2023-07
AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2020-01 RELATIF AUX MODALITÉS DE
PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 13 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 septembre 2023.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe